

La sauvegarde du Lac-Sergent, *la responsabilité de tous*



Vue sur un lac, *en santé*

Projet de renaturalisation de la bande riveraine

“Tour du lac” par Guy Lemieux
Galerie Diane Lefrançois



Ville de
Lac-Sergent

Nous, *gens du*
Lac Sergent

APPELS
Un lac en santé,
Sans compromis

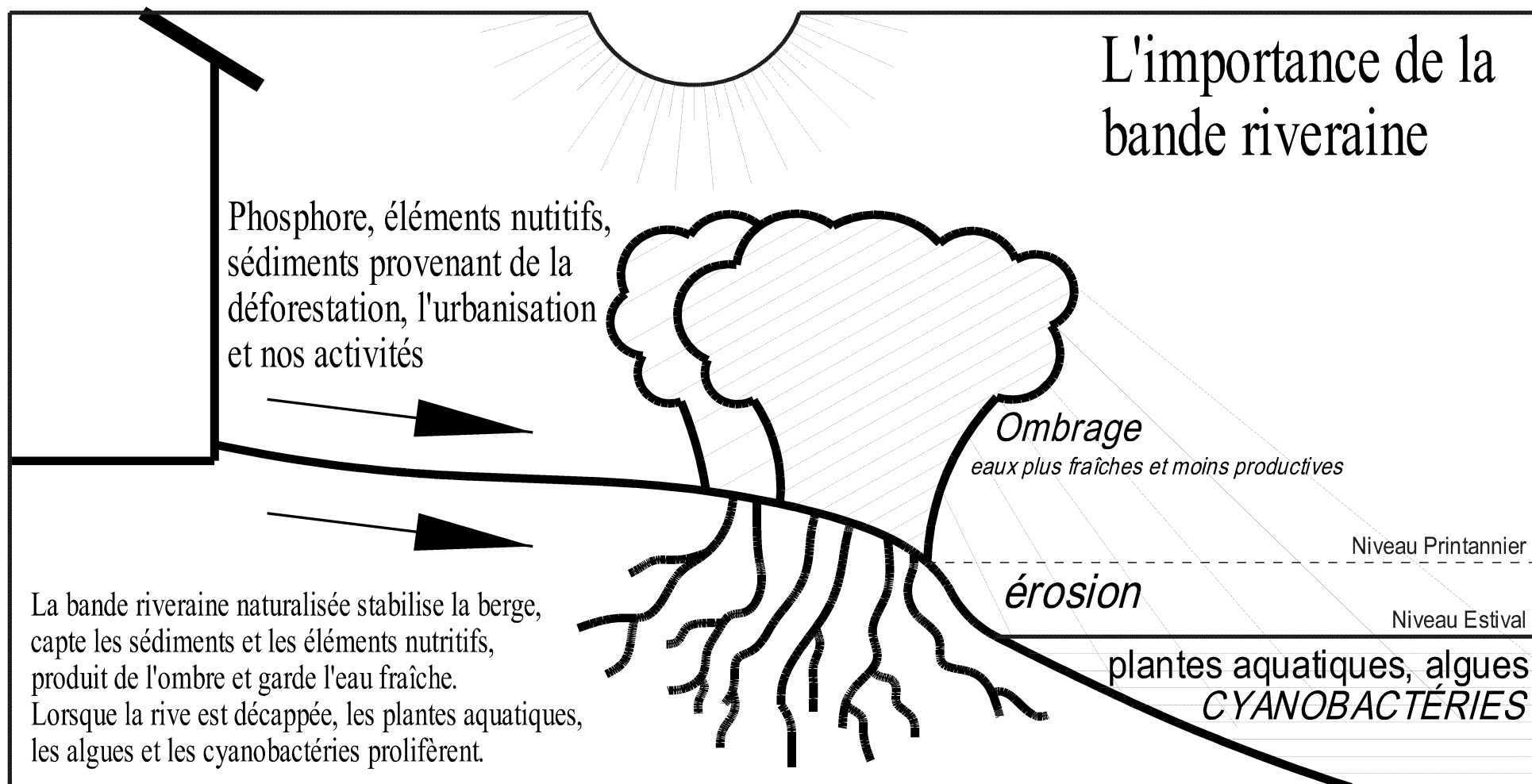
Problématiques environnementales au lac Sergent :

- ↑ Concentration de phosphore
- ↑↑ Plantes aquatiques et algues
- ↓ Qualité de l'eau
- Présence de cyanobactéries

Impacts éminents :

- Interdiction de baignade ou contact avec l'eau
- Réduction des activités nautiques
 - Canot, kayak, ski nautique, voile
- Odeurs désagréables, perte esthétique

En 2006, le MDDEP détecte des cyanobactéries au lac Sergent. Le lac est alors placé sur la liste des quelques 80 lacs affectés au Québec bien que les concentrations au lac Sergent n'ont pas nécessité d'interdiction à ce jour. Notre lac est sous surveillance et dès que les concentrations dépassent le seuil toxique, les interdictions seront émises afin de nous protéger.



Les causes de l'eutrophisation accélérée du lac Sergent

- Le développement urbain
- Le déboisement *
- **Les rives décapées et urbanisées**
- Le traitement des eaux usées *
- L'usage de produits riches en phosphates (savons, engrais et autres) *
- Le brassage des sédiments du fond (phosphore...)
- L'érosion, ensablement et envasement *

* Plusieurs actions sont déjà entreprises : règlements, projet d'égout collecteur, sac environnemental, trappe à sédiment et gestion des fossés.

Le projet de renaturalisation des rives fait partie d'un plan d'action global visant à corriger la perturbation du lac causée par le développement humain.

Conseils pratiques :

Choisir une échelle qui correspond à mon terrain et ma rive.

La plantation :

Toujours mettre en quinconce

Gros plants : 1 / m²

Petit plants 4 / m²

Si 1 carreau = 1 m

1 carreau = 1 plant

Si 1 carreau = 2 m

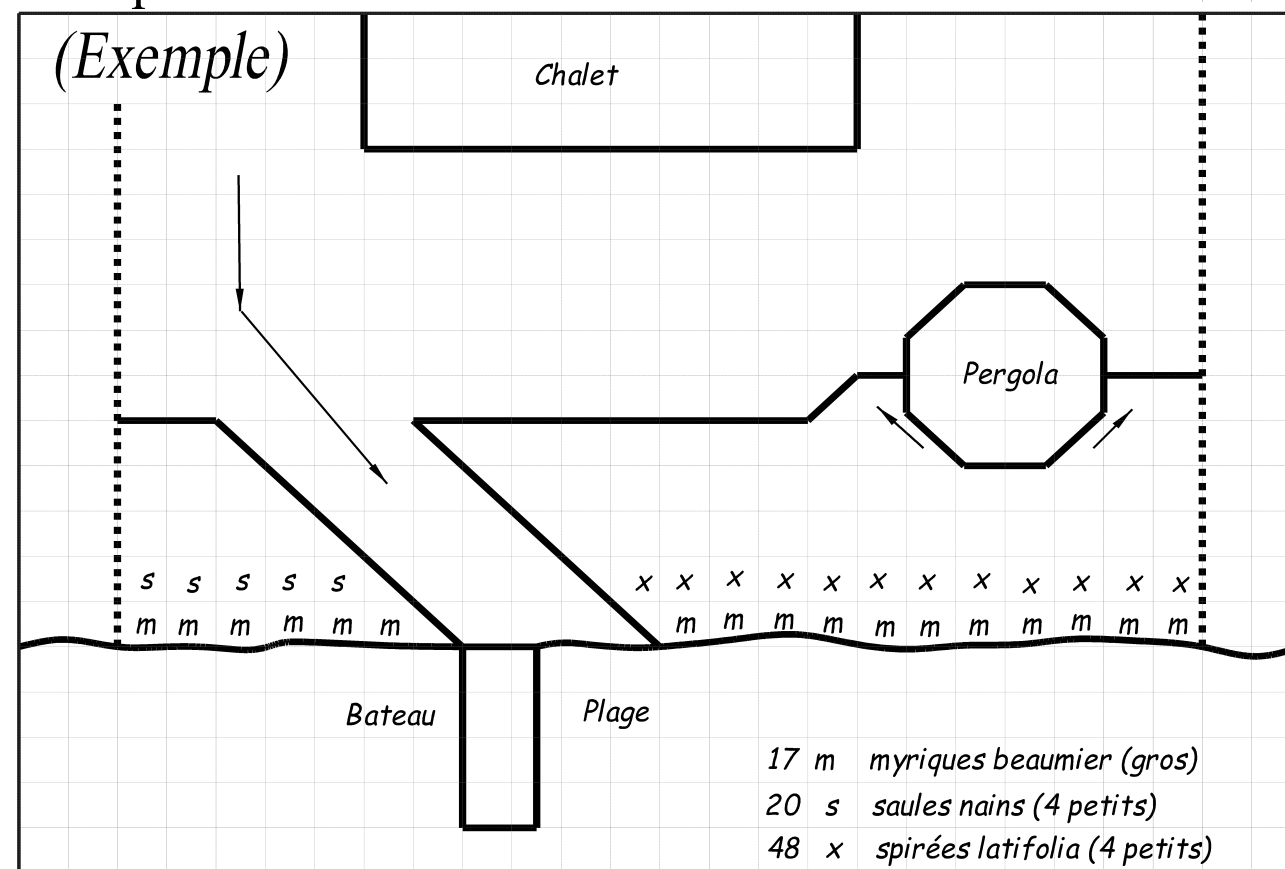
1 carreau = 4 plants

Idéalement, je veux que ma fenêtre d'accès soit à angle ou en chicane afin de faire un écran de protection continue.

Le myrique beaumier résiste mieux à l'inondation, donc il est le meilleur choix pour le premier rang

Mon plan de renaturalisation

échelle: 1.0 mètre



Le projet de renaturalisation des rives du lac Sergent s'inscrit dans deux actions à court terme :

1- L'adoption du règlement 225 :

Proposé par le Conseil municipal le 18 novembre dernier, ce règlement doit faire l'objet d'une concertation au courant de l'hiver 2007. Il vise la renaturalisation des rives sur une profondeur de 2 mètres en 2007, puis de 1 mètre additionnel pour chacune des trois années suivantes (2008, 2009, 2010) pour arriver à 5 mètres au total à échéance. Le texte intégral du projet 225 est disponible sur www.appels.ca)

2- La plantation d'arbustes :

Ville de Lac-Sergent a donné une subvention de 13 800 \$ à l'APPELS pour amorcer le travail de renaturalisation. 5 140 plants compatibles avec la nature de nos rives et dont la taille maximum à maturité sera de 1,5 m. seront distribués gratuitement aux riverains devant renaturaliser 1 ou 2 mètres de rive sur un total de 2,1 km.

Bénéfices escomptés :

- ✓ **Prévention contre l'érosion, l'ensablement et l'envasement du lac**
- ✓ **Captage d'éléments nutritifs, notamment le phosphore, principal responsable de la prolifération des plantes aquatiques, des algues et de la cyanobactérie.**
- ✓ **Maintient de la fraîcheur du littoral, réduisant ainsi la productivité des algues**
- ✓ **Maintient d'un habitat faunique naturel**

VOS ACTIONS

Au cours de l'automne 2006, l'APPELS a mesuré de façon sommaire les terrains visés. Le nombre approximatif de plants a été évalué et est indiqué au Protocole d'entente ci-joint.

Vous devez :

- ✓ Prévoir les travaux de stabilisation de vos rives le cas échéant et demander les permis adéquats à l'inspecteur municipal. Nous tenons à spécifier qu'aucun remblayage ne sera permis.
- ✓ Détailler votre plan d'aménagement en vous inspirant des croquis annexés.
- ✓ Faire le calcul des arbustes nécessaires à votre renaturalisation des 2 mètres exigés et au besoin, penser à acheter les plants nécessaires en plus des arbustes fournis gratuitement (voir bon de commande/distribution ci-joint).
- ✓ Prendre connaissance du projet de Protocole d'entente soumis et le retourner à l'APPELS (10, rue de l'Orée des Bois, Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, G0A 3M0) **avant le 20 février 2007, si vous désirez acheter des plants au tarif de groupe ou pour le 30 mars 2007 si non.** Pour information additionnelle : 418-875-4717.